

Présentation du Plan national de lutte contre les dépérissements du vignoble

JANVIER 2016

Livrable de la tranche conditionnelle avec présentation
du plan d'action et définition de son mode de pilotage
Etude financée par FranceAgriMer et le CNIV

Auteurs :

Marie-Laetitia des ROBERT, associée

Etienne JOBARD, Stéphane RADUREAU, Perrine TONIN



©BIPE 2016

Cadre institutionnel

FranceAgriMer et le Comité national des interprofessions du vin ont lancé fin 2015 un appel d'offre public comportant deux tranches, l'une ferme, la seconde conditionnelle. Le cabinet BIPE, cabinet de prospective économique et conseil stratégique, a été retenu pour la conduite de la mission, à l'issue de la procédure d'appel d'offre.

La tranche ferme a été réalisée de février à juillet 2015. Elle visait :

- o la réalisation d'un état de l'art critique des connaissances relatives au dépérissement de la vigne (connaissances fondamentales et plus appliquées) ;*
- o la conduite d'un diagnostic socio-économique de la situation actuelle et des enjeux stratégiques en présence (avec étude des actions conduites pour lutter contre les dépérissements d'autres ligneux : le pêcher, l'oranger et le chêne) ;*
- o une identification des pistes à explorer pour agir contre les dépérissements.*

La phase d'inventaire s'est achevée par la tenue d'un séminaire national de présentation des principaux enseignements de la mission. Ce séminaire s'est tenu le 22 juillet 2015, à Paris, et a réuni plus de 200 participants, responsables professionnels de la filière viticole, représentants des pouvoirs publics, partenaires de la recherche et de l'innovation, français et européens.

Compte tenu de la mobilisation professionnelle et des résultats de la tranche ferme, FranceAgriMer et le CNIV ont décidé, en comité de pilotage, la mise en œuvre de la tranche conditionnelle, de septembre à décembre 2015. Celle-ci avait pour objectif d'accompagner le comité de pilotage de l'étude dans la formulation et la mise en opérationnalité d'un programme d'actions à court et moyen termes, incluant un programme hiérarchisé de recherche.

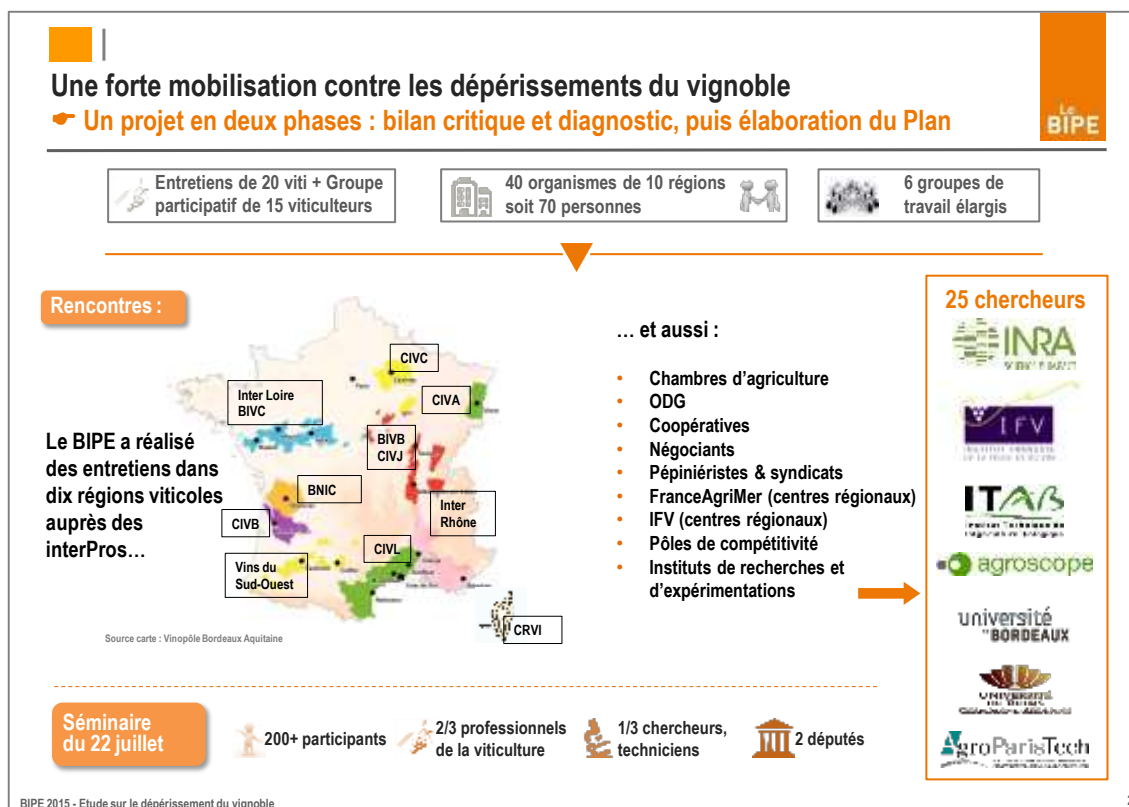
« Toute reproduction partielle ou totale de ce document doit être assortie de la mention de la source : Mission FAM-CNIV BIPE Dépérissements du vignoble 2015. »

Sommaire

1.	Les chantiers du Plan national de lutte contre les dépérissements.....	8
1.1.	Le « Schéma d'orientation en Recherche-Innovation pour répondre aux besoins de lutte contre les dépérissements de la vigne » : le premier pilier.....	8
1.2.	Le viticulteur au cœur de la lutte contre les dépérissements : le second pilier du Plan national	14
1.3.	L'approvisionnement en matériel végétal : le troisième pilier du Plan	17
1.4.	Dispositifs d'appui : systèmes d'observation des vignobles & gestion collective des risques et des crises	21
2.	Mise en œuvre : partenaires potentiels et calendrier	26
•	Partenaires potentiels du Plan national de lutte contre les dépérissements	26
•	Calendrier du plan de lutte contre les dépérissements	26
CONCLUSION		25

Rappel de la démarche 2015

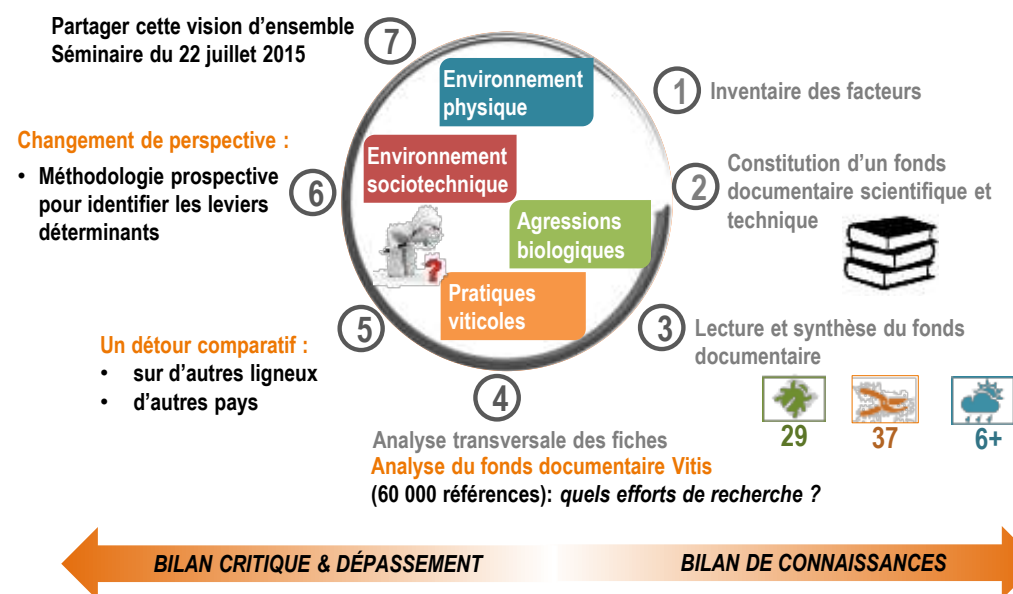
La mission FAM-CNIV 2015 relative à la lutte contre les dépérissements du vignoble s'est appuyée sur de nombreuses rencontres au sein des dix principales régions viticoles françaises et plus largement avec l'ensemble des acteurs de la filière et de ses partenaires. Elle a comporté deux phases :



1. La mission FAM-CNIV 2015

1^{ère} phase : janvier-juillet 2015

➔ Bilan critique des connaissances et analyse des dépérissements



Présentation synthétique du Plan national de lutte contre les dépérissements du vignoble

Le Plan national de lutte contre les dépérissements du vignoble relève de la volonté des interprofessions du vin, avec l'appui de FranceAgriMer, de se doter d'une stratégie opérationnelle, coordonnée à l'échelle nationale, de mobilisation contre les dépérissements du vignoble.

Alors que les maladies du bois ont été désignées « cause nationale », la mission conduite par FranceAgriMer et le CNIV souligne l'intérêt de raisonner dans une approche globale l'ensemble des agressions biologiques qui frappent le vignoble français (virus, champignons, bactéries, phytoplasmes...), en tenant également compte des pratiques culturales, des stratégies d'exploitation ou de valorisation individuelles et collectives, des arbitrages intervenus, pour mieux comprendre l'érosion durable des rendements et la forte mortalité des ceps de vigne.

La notion de dépérissements

désigne une baisse pluriannuelle subie de la productivité du cep et/ou sa mort prématurée, brutale ou progressive, liées à une multiplicité de facteurs biologiques ou environnementaux et de pratiques viticoles pouvant affaiblir la vigne sur la durée et/ou déclencher un processus qui s'avère irréversible en l'absence de moyens de lutte
(séminaire national, 22/07/15)

Ce faisant, le regard porté sur les dépérissements change : l'enjeu n'est plus seulement d'apporter une réponse scientifique ou technique à certaines pathologies, en espérant trouver « la solution d'éradication des maladies ». Cette attitude, qui a prévalu au cours des dix dernières années, n'a pas porté ses fruits. Il apparaît nécessaire d'apporter une réponse différente à cet appauvrissement de la vigne, en agissant en collaboration avec l'ensemble des bassins viticoles.

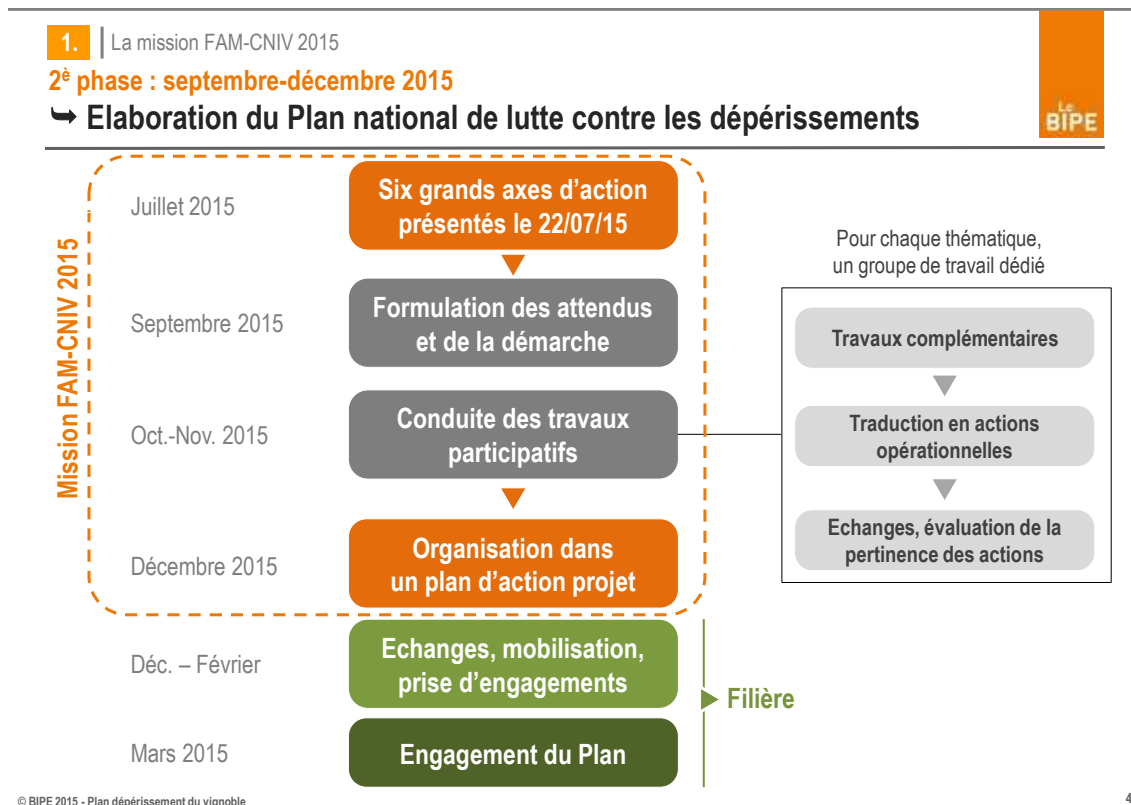
L'approche consiste à **identifier et agir sur le jeu de contraintes** ayant pour effet une érosion durable des rendements et une forte mortalité ressentie des ceps de vigne, avec des impacts en chaîne. En élargissant et en déplaçant ainsi le regard sur le système dans son ensemble, d'autres types d'action peuvent être identifiés, soit pour limiter les effets négatifs des dépérissements, soit pour agir sous des angles différents, mais complémentaires.

Le Plan national de lutte contre les dépérissements déploie ainsi **une stratégie globale d'action** visant tant les pratiques préventives et curatives en matière de matériel végétal ou de pratiques culturales, que les enjeux économiques d'exploitation ou les leviers collectifs de gestion des risques. En amont, il formule sur ces différentes dimensions des besoins d'approfondissement des connaissances scientifiques, comme de transfert opérationnel au sein d'outils d'aide à la décision notamment.

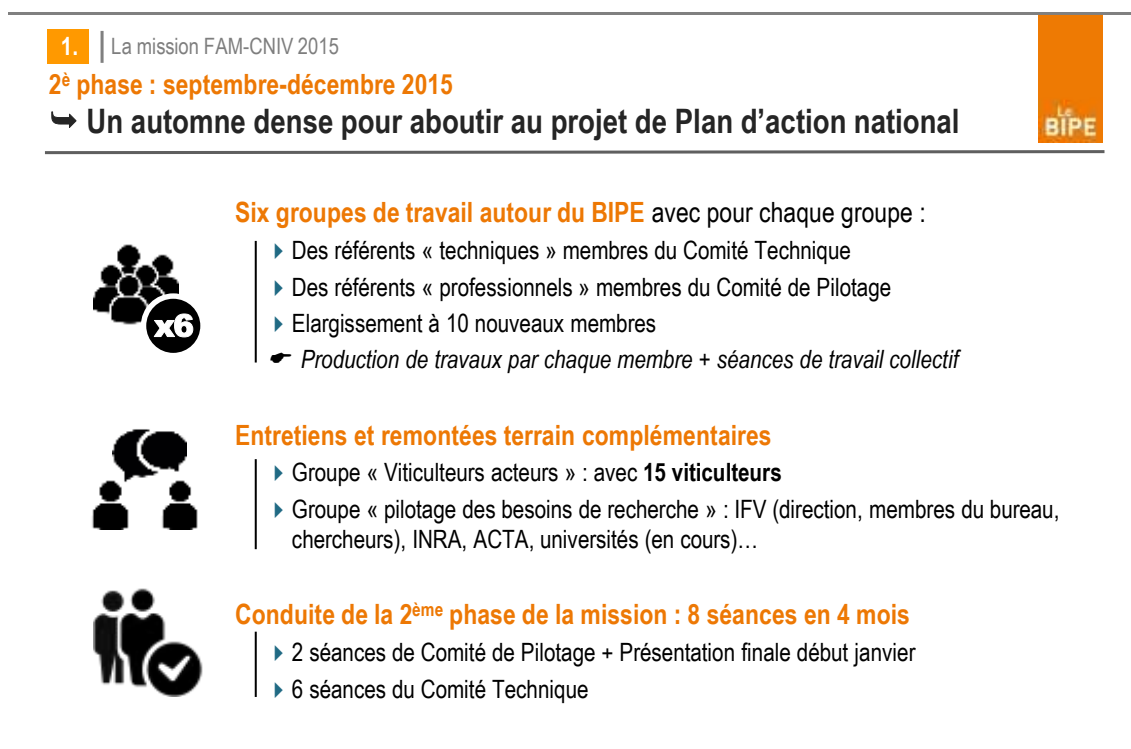
Le Plan national s'appuie sur les travaux d'inventaire des connaissances et d'analyse des dépérissements. Cette première phase, mise en œuvre de février à juillet 2015 (cf. 1^{ère} diapositive ci-contre) a permis d'identifier les enjeux scientifiques, économiques et stratégiques liés aux dépérissements.

Elle s'est achevée par le séminaire national du 22 juillet 2015, qui a réuni à Paris, plus de 200 participants : professionnels de l'ensemble des régions viticoles françaises, techniciens et chercheurs partenaires de la filière et représentants des pouvoirs publics. Tirant les enseignements des synthèses et analyses conduites, six axes d'action ont été présentés le 22 juillet 2015. Après approfondissement et opérationnalisation en groupes de travail, ces six axes constituent l'ossature du Plan national de lutte contre les dépérissements du vignoble.

Une démarche collective d'élaboration du plan national dépérissements



Dans la continuité du séminaire national du 22 juillet 2015, six groupes de travail thématiques ont été constitués et animés par le BIPE. Ils ont approfondi les axes d'action identifiés lors des analyses du printemps et contribué à leur opérationnalisation : quels enjeux ? Quels dispositifs disponibles ou à inventer ? Quels acteurs impliquer ?



Pour agir contre les dépérissements, des voies d'action vont être recherchées dans trois grandes directions qui constituent les piliers du Plan national de lutte contre les dépérissements du vignoble :

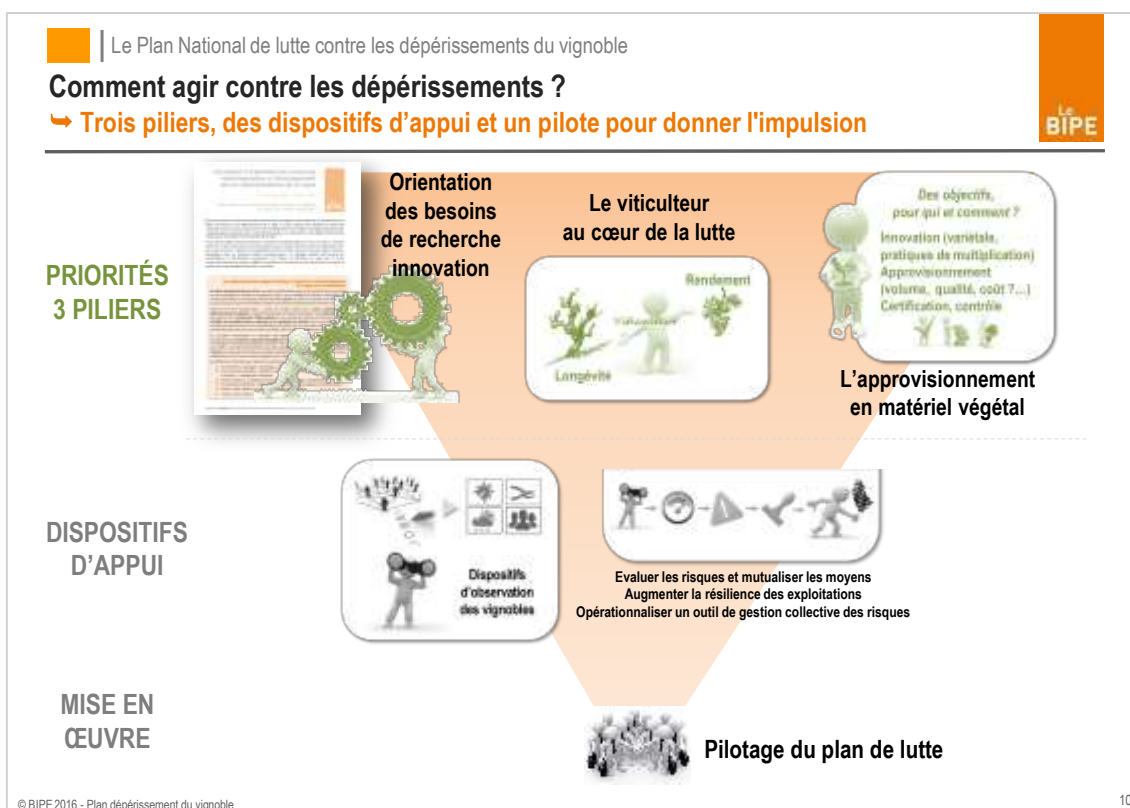
- la recherche et l'innovation,
- l'implication des viticulteurs, acteurs-clés au cœur de la lutte,
- l'approvisionnement en matériel végétal.

Pour renforcer la résilience des exploitations et la capacité de la filière à anticiper les crises sanitaires, le Plan national préconise également la mise en place de différents dispositifs d'appui :

- un réseau évolutif et intelligent d'observation des vignobles,
- des dispositifs d'accompagnement des risques au plus près de l'exploitation,
- une démarche globale de surveillance et de gestion collective des crises de dépérissement.

La mise en œuvre de ce Plan nécessite également un pilotage opérationnel pour :

- mobiliser les interprofessions et les différentes parties prenantes afin de se doter des moyens humains et financiers pour agir,
- impulser ou conduire les différents chantiers d'action, d'autre part.



Soulignons enfin, avant d'entrer plus avant dans la présentation des différents axes du Plan, que les piliers et les dispositifs d'appui ne sont pas indépendants les uns des autres et pourront au contraire, s'apporter mutuellement et se compléter.

Ainsi, les recherches attendues devront éclairer tant le viticulteur dans sa stratégie de lutte ou ses arbitrages économiques d'exploitation, que concourir à l'amélioration du matériel végétal par l'innovation ou appuyer le taux de reprise à la pépinière par exemple.

Le rôle du viticulteur a été explicité en identifiant ses contributions possibles aux enjeux d'approvisionnement en matériel végétal (choix du matériel, relation avec son pépiniériste, son conseiller viticole...) comme en matière de recherche (collecte d'informations, contribution volontaire à des réseaux d'expérimentation...).

Un réseau évolutif et intelligent d'observation des vignobles est un préalable nécessaire à toute vigie et démarche de gestion collective des crises. Il est également susceptible d'apporter des éléments de compréhension et de mesure permettant d'accélérer les travaux de recherche. Il pourrait fournir des informations utiles au pilotage de l'exploitation à partir d'interface web aisément accessibles aux viticulteurs...

1. Les chantiers du Plan national de lutte contre les dépérissements

Le Plan national de lutte contre les dépérissements s'articule autour de trois piliers, renforcés par des dispositifs d'appui, pour une meilleure opérationnalité.

1.1. Le « Schéma d'orientation en Recherche-Innovation pour répondre aux besoins de lutte contre les dépérissements de la vigne » : le premier pilier

Alors que les dépérissements impactent fortement le vignoble depuis dix ans, la filière a souhaité réaffirmer la place centrale de la recherche dans le Plan national de lutte contre les dépérissements de la vigne, initié par la filière et FranceAgriMer en 2015.

La lutte contre les dépérissements nécessite en effet, de renforcer les connaissances scientifiques et techniques, en portant l'effort sur les zones d'ombre qui limitent les possibilités d'action sur des points pourtant clés, ou en misant sur des approches nouvelles.

La mission a ainsi reçu le mandat de rédiger un Schéma d'orientation des actions de Recherche-Innovation à mener pour lutter contre les dépérissements. Ce schéma exprime les priorités de recherche à faire valoir pour lutter contre les dépérissements et apporte des éléments d'aide à la rédaction de cahiers des charges d'appels à projet pour les 5 à 10 prochaines années, et ce dès 2016. Il a été rédigé à l'attention des responsables techniques et professionnels de la filière (cf. Note annexée au présent rapport).

2. | Enjeux et besoins de recherche

Elaboration concertée des priorités recherche pour la lutte contre les dépérissements pour les 5 à 10 prochaines années

BIPE

Objectifs du document

- ➔ Présenter les **attentes exprimées** par les représentants de la filière et les **besoins de recherche** associés
- ➔ **Constituer un schéma d'orientation** de ces besoins et une aide à la **rédaction des cahiers des charges d'appel à projet de recherche**
- ➔ Rédigé à l'attention des **responsables techniques et professionnels** (un document plus synthétique sera rédigé à l'attention des professionnels)



Méthode d'élaboration

- ✓ Sur la base des **lacunes de connaissances** identifiées durant la phase de bilan des connaissances
- ✓ Expression des besoins par les **professionnels** (entretiens de la première phase de l'étude) ou via leurs **représentants** (Comité technique de l'étude)
- ✓ Expertise et travaux avec le comité technique pour **structurer** les besoins (en fonction de priorités) et définir les **attentes de démarche** de recherche au sein d'un **calendrier d'engagement séquencé**
 - T1** engagement à court terme
 - T2** engagement à moyen terme

Ce schéma d'orientation des besoins de Recherche-Innovation traduit les attentes et questionnements des professionnels et l'exigence de trouver des réponses à court terme, moyen terme et plus long terme. Il exprime les besoins d'approfondissement de connaissances et les attentes en matière d'innovation en inscrivant les dynamiques de recherche en cours, notamment sur les maladies du bois, dans une approche d'ensemble selon une vision large et renouvelée des dépérissements du vignoble. Ce schéma tire les

enseignements du bilan de connaissances réalisé au cours de l'année 2015, en particulier des limites ou lacunes identifiées par la communauté des chercheurs.

Afin d'élaborer ce Schéma d'orientation de manière structurée, le Comité technique, appuyé par le BIPE, a déployé une méthode de questionnement systématique en revisitant :

- ▲ la vie du plant, étape par étape, de sa fabrication à son implantation au vignoble,
- ▲ le cycle végétatif sur un calendrier pluriannuel,
- ▲ les lacunes de connaissance en matière de maîtrise des risques biologiques et les nouvelles approches susceptibles de renouveler la compréhension des interactions entre la vigne et son milieu (microorganismes, écosystème racinaire-sol, bio-contrôle).

L'objectif était de répertorier les questions des professionnels et les enjeux en matière de recherche susceptibles d'éclairer la dégradation *versus* l'amélioration de la productivité des ceps et/ou de leur longévité¹. La réflexion a également porté sur les enjeux et leviers socio-économiques en présence dans la lutte contre les dépérissements et les besoins de recherche sous-jacents.

2. | Enjeux et besoins de recherche

Rendre compte des besoins de recherche de la filière contre les dépérissements autour de quatre axes et d'une démarche d'ensemble

Le BIPE

Quatre axes

1. Prévention des **risques biologiques et moyens de lutte** contre les dépérissements
2. **Leviers physiologiques** pour disposer d'un bon niveau de productivité et/ou de longévité
3. Mieux maîtriser la **fabrication du plant de vigne et son implantation** au vignoble
4. **Enjeux et leviers socio-économiques** de lutte contre les dépérissements

Préconisations sur les démarches

- ✓ Davantage d'**approches systémiques** : les solutions recherchées pourront ainsi viser à limiter les effets, avec ou sans suppression des causes
- ✓ Développement d'une **vision globale et intégrée** des connaissances sur la physiologie de la vigne et les dépérissements
→ un modèle conceptuel
- ✓ Davantage d'**approches interdisciplinaires** raisonnant les pratiques préventives et curatives, la stratégie économique d'exploitation et les leviers collectifs d'action

Le bilan des connaissances réalisé et l'analyse déployée tout au long de la phase de diagnostic des dépérissements ont également conduit à formuler trois importantes préconisations sur les approches attendues à l'avenir.

En effet, l'état de l'art a permis de rendre compte de la **nature systémique des dépérissements du vignoble** (i). Aussi, il importe de déployer davantage d'approches s'intéressant au système dans son

¹ Le Schéma d'orientation en Recherche-Innovation pour répondre aux besoins de lutte contre les dépérissements de la vigne se compose de deux parties : des éléments de synthèse repris ici pour l'essentiel, une annexe rédigée présentant les questions et attentes des professionnels d'une part, les enjeux scientifiques ou techniques sous-jacents d'autre part. Ces mêmes éléments sont également présentés sous la forme de tableaux détaillés par sous-partie.

ensemble (à différentes échelles : celle du cep, de la parcelle, de l'exploitation, voire du bassin) et aux interrelations à l'œuvre afin de raisonner la régulation du système dans son ensemble.

Vers davantage d'approches systémiques pour comprendre les dépérissements

Les différentes dimensions que l'approche système devra intégrer concernent :

- Environnement biologique : pathologies, ravageurs, micro-organismes, flore...
- Environnement physique : conditions climatiques, événements extrêmes (sécheresse, gel printanier...), changement climatique...
- Facteurs humains : pratiques culturales, densité de plantation, stratégie d'exploitation...
- Environnement de filière : réglementation, normes, leviers techniques ou d'organisation...
- Echelle spatiale : pied-individu, clone, parcelle, exploitation, vignoble.
- Temps : saison, année, interannuel, pluriannuel.

Par ailleurs, l'apport des recherches réalisées s'avère actuellement limité du fait de :

- ▲ l'absence d'intégration des différentes connaissances sur la vigne pour éclairer les problématiques majeures telles que le fonctionnement physiologique du cep dans la parcelle ;
- ▲ la faiblesse du transfert technique auquel elles donnent lieu et le manque de lisibilité par un professionnel non scientifique.

La mission encourage donc le **développement vision globale et intégrée des connaissances sur la physiologie de la vigne et les dépérissements** (ii).

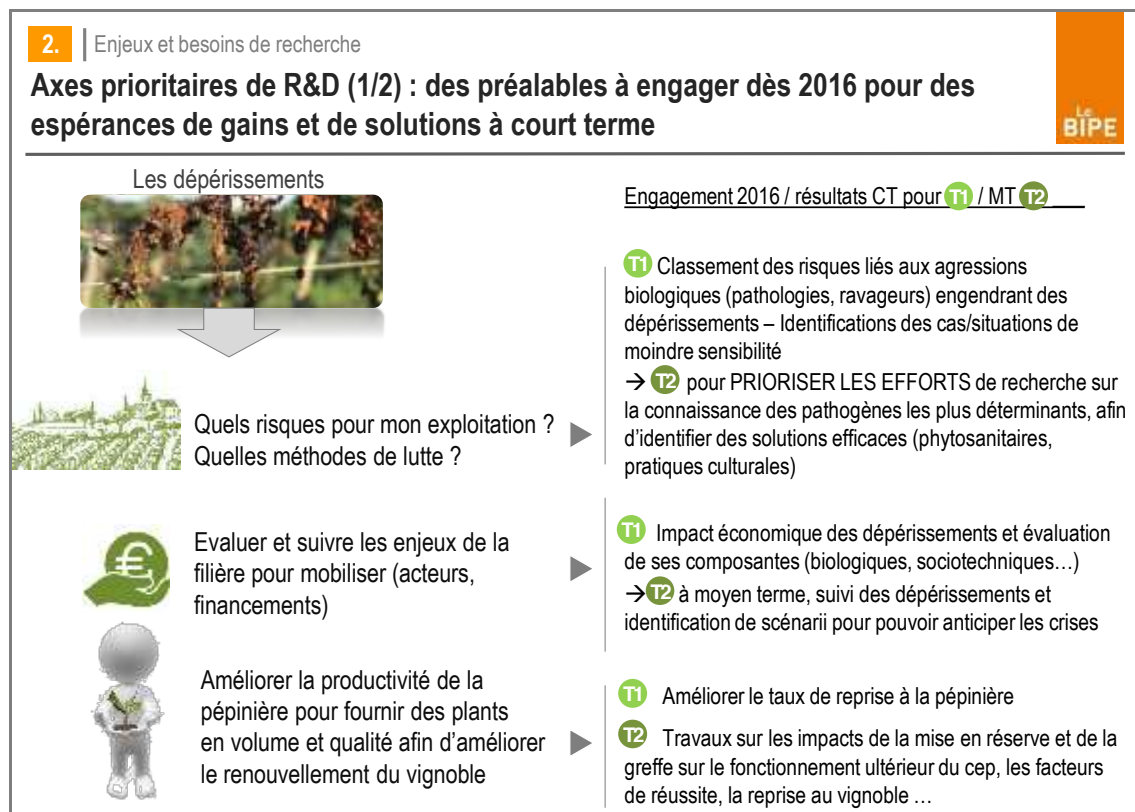
Les dépérissements ont un caractère multifactoriel, ils ont une réalité tout autant biologique qu'économique à l'échelle des exploitations comme de la filière. Aussi est-il nécessaire d'approfondir les connaissances **en croisant les approches disciplinaires des sciences du vivant à l'économie** (iii), en passant par la chimie, la sociologie et l'analyse des pratiques culturales. Pour lutter contre les dépérissements ou limiter leurs effets, il est désormais établi qu'il est nécessaire de mettre en œuvre **une stratégie globale d'action** en raisonnant ensemble les pratiques préventives et curatives, sa stratégie économique d'exploitation et les leviers collectifs de gestion des risques.

Le Plan table sur l'engagement de travaux de recherche dès 2016 et dans les années suivantes avec des espérances de gain à court, moyen ou long terme. Les différents besoins de recherche-innovation identifiés dans le cadre de la mission pourront être mis en œuvre de deux manières :

- ▲ Ils pourront être éclairés par les recherches en cours ou pris en charge au sein des programmes de recherche présents ou à venir à l'échelle française ou européenne (cf. c), dans le cadre d'*Agriculture - Innovation 2025* par exemple. Dans ce premier cas, des actions devront être menées par la filière pour faire inscrire les dits sujets dans les programmes pertinents. La filière devra également s'attacher à tirer les enseignements des travaux réalisés, en recherche plus finalisée, innovation ou transfert auprès des viticulteurs.
- ▲ Certains besoins de recherche nécessaires à la lutte contre les dépérissements pourront parallèlement faire l'objet d'appels à projet soutenus par la filière viti-vinicole qui aura alors toute initiative dans la formulation des attentes et besoins (cf. a & b).

Il est naturellement difficile de présager des gains ou moyens de lutte contre les dépérissements que ces différentes directions de recherche permettront d'identifier. **Les possibilités restreintes de financement obligent néanmoins à inscrire les besoins prioritaires de recherche dans un calendrier qui permette de cibler au mieux les efforts.** Le schéma d'orientation propose donc un séquençage des travaux en ordonnant de manière logique et graduelle les engagements à fournir pour obtenir des résultats de recherche, de transfert et d'innovation à court et moyen termes.

a. Préalables à engager dès 2016 afin de desserrer les contraintes ou de structurer les travaux à court terme



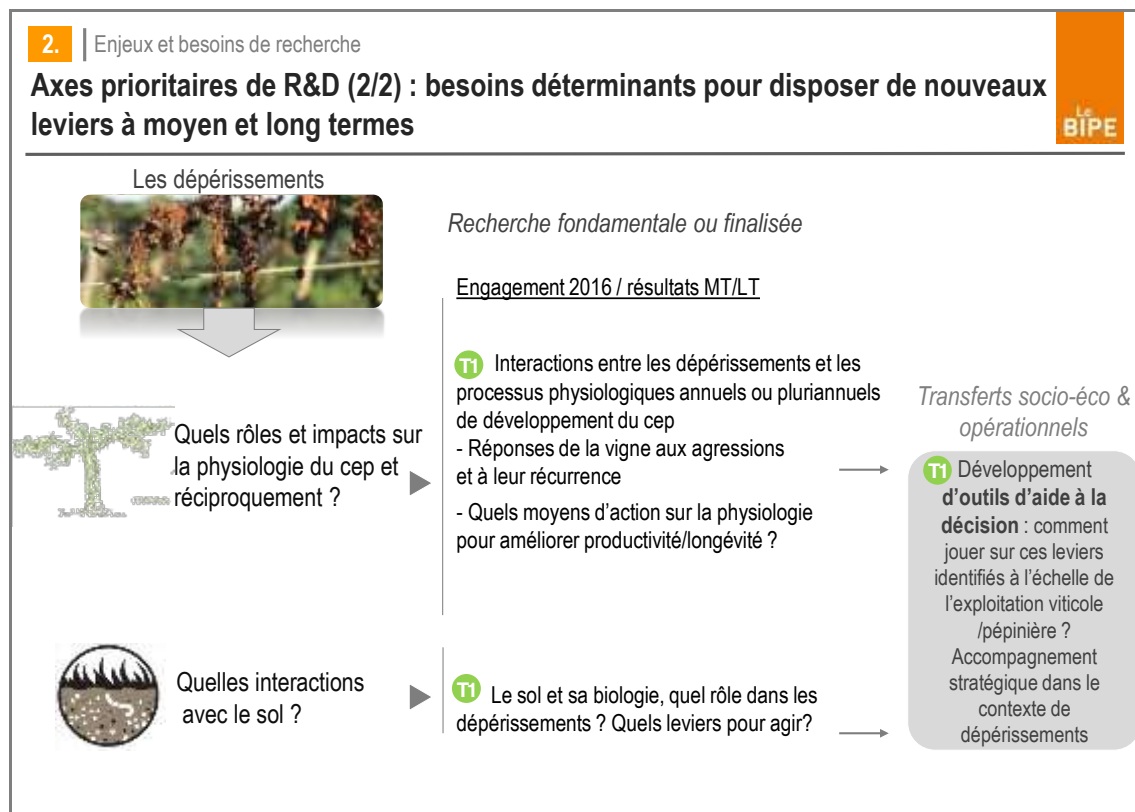
→ Une première séquence de travaux de recherche doit répondre à l'urgence de la situation des viticulteurs en fournissant les connaissances nécessaires à une évaluation objective des risques que les dépérissements font peser sur les exploitations viticoles, ainsi que de l'efficacité des méthodes de lutte disponibles. L'analyse des risques biotiques (pathologies, bioagresseurs) devra mettre en évidence la sensibilité de certains cépages ou régions (complexe climato-pédologique ou de pratiques culturales) pour faciliter les enseignements à tirer à l'échelle de la filière, des bassins ou des exploitations.

Cette première étape permettra de prioriser les efforts de recherche à conduire sur les pathologies les plus critiques dont les lacunes de connaissance restent importantes (maladies du bois, à phytoplasmes ou viroses) et les conséquences particulièrement dommageables pour le viticulteur et la filière. Ces travaux devront se concentrer sur les facteurs les plus déterminants et identifier à terme les moyens de lutte efficaces pour les combattre : recherche de nouveaux traitements, développement de pratiques culturales efficaces...

→ A l'échelle de la filière, une méthode fiable d'évaluation de l'impact économique des dépérissements devra être mise en œuvre en cherchant à isoler les facteurs qui ne sont pas à proprement parler des dépérissements (réduction des intrants, moindre investissement...). Cette méthode d'évaluation devra déterminer la contribution des différentes dimensions potentiellement influentes : composantes biologiques, environnementales, sociotechniques des phénomènes de dépérissement. Les résultats de cette évaluation rigoureuse pourront être convoqués pour la mobilisation des acteurs publics en faveur d'un soutien au plan de lutte contre les dépérissements à l'échelle nationale voire européenne. L'évaluation pourra être reconduite à intervalle pertinent (deux ans) pour apprécier l'évolution du phénomène.

→ Il est par ailleurs urgent pour la filière de résorber les tensions pesant sur l'approvisionnement en matériel végétal. Des travaux de recherche doivent être lancés dès 2016 afin d'améliorer à court terme la productivité de la pépinière. Un premier levier d'amélioration de cette productivité repose sur l'amélioration du taux de reprise à la pépinière. Deux autres directions pourront ensuite, être explorées : la greffe et la reprise des jeunes plants en vigne.

b. Les besoins de recherche prioritaires pour trouver de nouveaux leviers à moyen et long termes



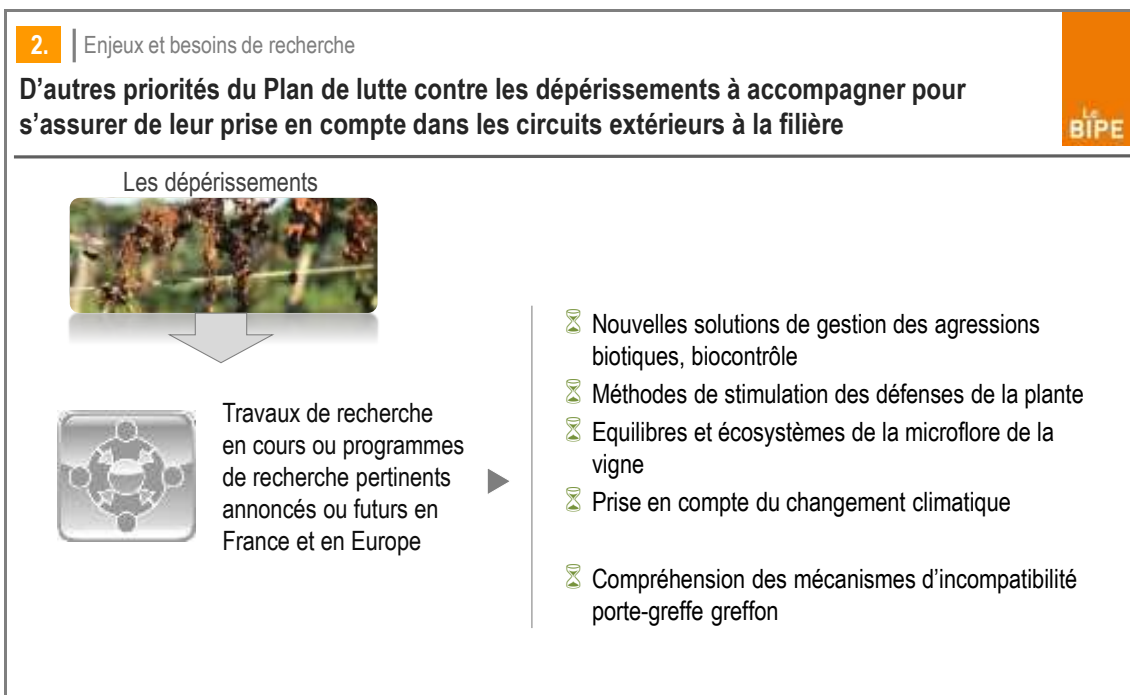
Deux principaux champs de recherche fondamentale et finalisée ont été identifiés comme susceptibles d'apporter des éléments de réponse dans la lutte contre les dépérissements : la physiologie du cep et le sol. Ils justifient des engagements dès 2016, dans l'attente de résultats à moyen ou long terme.

➔ Une meilleure connaissance des processus physiologiques à chacune des étapes-clés du cycle végétatif et des mécanismes de mise en réserve pourrait permettre de rechercher un meilleur niveau de productivité et de longévité, sous contrainte de typicité des vins.

➔ Des recherches sur la physiologie de la vigne devront permettre de mieux comprendre l'impact de la récurrence dans le temps de certaines agressions (biologique, climatique, des pratiques viticoles, des molécules utilisées) sur les processus physiologiques annuels ou pluriannuels et les équilibres écologiques autour du cep. Le rôle des sols, de leur biologie et de leurs autres propriétés physiques ou chimiques dans les dépérissements doit également être exploré.

Le caractère finalisé de ces travaux doit permettre d'identifier des leviers pour lutter contre les dépérissements ou compenser leurs effets. Pour intégrer ces nouveaux moyens de lutte aux itinéraires viticoles et stratégies d'exploitation, un effort de recherche opérationnelle devra être fourni à travers le développement d'outils d'aide à la décision pour les viticulteurs ou leurs conseillers, par exemple.

c. Travaux de recherche en cours et prise en charge des besoins de recherche de la filière au sein de programmes futurs



Certains besoins de recherche pertinents pour lutter contre les dépérissements font actuellement l'objet de travaux de recherche. Les enseignements de ces travaux pourront être tirés, sans que la filière ait à consentir à un effort de recherche prioritaire en ces domaines.

D'autres thématiques pourraient par ailleurs être prises en charge au sein de programmes futurs, comme *Agriculture et innovation 2025*. La filière doit donc se mobiliser pour s'assurer de leur intégration dans les programmes français ou européens qui le permettent. Les sujets dont il est question concernent :

- Le développement de nouvelles solutions de gestion des agressions biotiques, tel le biocontrôle, ou de méthodes de stimulation des défenses de la plante ;
- L'étude des équilibres et des écosystèmes de la microflore de la vigne ;
- L'étude de l'impact du changement climatique sur les systèmes viticoles ;
- Les mécanismes d'incompatibilité porte-greffe greffon.

Deux dernières thématiques apparaissent utiles à la lutte contre les dépérissements sans avoir à être engagées prioritairement : l'identification de cas de résistance, tolérance ou moindre sensibilité aux risques biologiques sources de dépérissements, et l'élaboration de scénarii de dépérissement. Ils pourront être engagés à moyen terme, en fonction des possibilités de financement.

1.2. Le viticulteur au cœur de la lutte contre les dépérissements : le second pilier du Plan national

a. Le rôle attendu de chacun, comme viticulteur, pour contribuer au Plan d'action national

3.

Le viticulteur, acteur clé de la lutte contre les dépérissements



Le viticulteur acteur de la lutte contre les dépérissements : le rôle attendu de chacun pour contribuer au Plan d'action national



Etre conscient des enjeux et des risques qui pèsent sur son exploitation

- ▶ **S'informer sur les dépérissements** et les agressions biologiques
- ▶ **Evaluer l'emprise des dépérissements et s'interroger sur ses pratiques** pour ajuster sa conduite de la vigne (cf. Dispositifs d'appui - gestion des risques)



Agir dans son exploitation

- ▶ **Prospecter ses vignes régulièrement**
 - Priorité à la PROSPECTION
- ▶ **Être proactif sur la qualité du matériel végétal**
 - Anticiper ses besoins en matériel végétal
 - Adapter son approvisionnement (quel PG-G?, quel circuit d'approvisionnement ? quel prix ?)
 - Prendre conseil PG-G avant plantation, voire obligation via les cahiers des charges
 - Une relation de dialogue avec son pépiniériste
- ▶ **Adapter sa conduite de la vigne**
 - S'informer, se former
- ▶ **Contribuer aux connaissances & référentiels**
 - Partager ses expérimentations sur plateforme collaborative
 - Assurer une remontée d'informations sur son vignoble avec un enjeu fort pour les données digitales: DROITS DE PROPRIÉTÉ DES DONNÉES
 - Participer à des expérimentations encadrées par des protocoles



Se mobiliser collectivement

- ▶ **Participer activement aux plans de surveillance** (FREDON ...)
- ▶ **Assurer une remontée d'informations sur plateforme collaborative**
 - Volontaire et multifactorielle
 - Déclaration des symptômes visibles, du nombre de pieds morts pour élargir la base de surveillance et mieux caractériser les situations
- ▶ **Réfléchir à l'adaptation des cahiers des charges des appellations**
- ▶ **Se regrouper pour mutualiser les coûts de ce qui peut améliorer la qualité des pratiques ou techniques**
- ▶ **Apprécier l'opportunité de former des « GIEE dépérissements »**
- ▶ **Soutenir en assemblée générale, les budgets « lutte contre les dépérissements »**

Les viticulteurs et les pratiques culturales sont au cœur de la problématique des dépérissements. Sans une prise de conscience et une mobilisation de l'ensemble des viticulteurs, le plan de lutte contre les dépérissements ne pourra pas avoir l'effet escompté. Chaque viticulteur peut et doit contribuer à son niveau au plan de lutte, à travers :

- Une prise de conscience par les viticulteurs des enjeux et des risques qui pèsent sur leur exploitation, en s'informant, en évaluant la situation sur son vignoble et en s'interrogeant sur ses pratiques.
- Son action sur son exploitation, en prospectant régulièrement ses vignes, en contribuant aux connaissances et référentiels, en adaptant sa conduite de la vigne et en étant proactif sur la qualité du matériel végétal.
- Une mobilisation collective en région et au niveau national (Plan dépérissements, adaptation des cahiers des charges des appellations...) et une participation active aux dispositifs collectifs de surveillance et de remontée d'informations.

Si les viticulteurs sont des acteurs clés dans la lutte contre les dépérissements, la filière et les pouvoirs publics devront contribuer à leur donner les moyens d'être acteurs.

b. Les appuis de la filière en faveur de la proactivité des viticulteurs

3.

Le viticulteur, acteur clé de la lutte contre les dépérissements

Le BIPE

La filière doit également donner au viticulteur les moyens d'être acteur

➔ **Actions à engager dès 2016**

 Actions à réaliser avec effets à CT 2016	 Actions à initier en 2016	 Acteurs
▶ Permettre l'appropriation du Plan national de lutte par les structures collectives pour sensibiliser le maximum de viticulteurs aux dépérissements - Communication systématique au sein des assemblées - Communication multi-canal ▶ Création d'une plateforme internet nationale sur les dépérissements (libre accès, centralisation des informations, plateforme collaborative...) ▶ Participer à l'évolution du référentiel du Bac ProA « conduite et gestion de l'Entreprise Viti-Vinicole » en cours de refonte (échéance 1^{er} trimestre 2016)	▶ Organiser des journées thématiques de formation en lien avec les dépérissements (présentations, visites de terrain et témoignages) et communiquer sur les formations existantes ▶ Sensibiliser les acteurs locaux de conseil (publics et privés) à la détection, à la gestion des dépérissements à l'échelle de l'exploitation avec création d'un agrément « Conseiller dépérissements » ▶ Préparer la création d'un « réseau formation transfert » afin de disposer d'un dispositif efficace de conduite des actions à moyen terme, rassemblant des parties prenantes très diverses (cf. slide suivante)	▶ Responsabilité / sensibilisation : • InterPro, ODG, décideurs de la filière • Coopératives, syndicats, vignerons indépendants... ▶ Formations : • Interprofession + ANIVIN pour les VSIG • Agrément par l'IFV ▶ Prospection • FAM, SRAL, Interprofessions ▶ Réseau • Cf. slide suivante

Certaines actions gagneront à être réalisées dès 2016 avec la perspective d'obtenir des effets à court terme, courant 2016. Elles sont de la responsabilité des InterProfessions et décideurs de la filière, en lien avec les coopératives, syndicats ou encore vignerons indépendants :

- Communiquer dès début 2016, systématiquement au sein des assemblées et en multi-canal (sites internet des InterProfessions ...). L'objectif est de permettre l'appropriation du Plan national de lutte par les structures collectives pour sensibiliser le maximum de viticulteurs aux dépérissements. Le séminaire du 7 avril de présentation du plan d'action entre dans ce programme de communication ;
- Créer dès début 2016 une plateforme internet au niveau national sur les dépérissements, qui devra être disponible en libre accès dès le séminaire du 7 avril. Ce site internet devra être évolutif, en commençant par centraliser les informations sur les dépérissements, et en devenant une plateforme collaborative au fur et à mesure de la mise en place de dispositifs de suivi du vignoble ;
- Participer à l'évolution du référentiel du Bac Professionnel Agricole « conduite et gestion de l'entreprise viti-vinicole » qui est actuellement en cours de refonte, avec échéance au 1^{er} trimestre 2016. Il faudra d'ici là prendre contact avec les représentants des pouvoirs publics en charge de la refonte.

D'autres actions pourront être initiées dès 2016 et se poursuivre sur le long terme, et impliquent un écosystème plus large d'acteurs autour des interProfessions :

- Organiser en région des journées thématiques de formation en lien avec les dépérissements (présentations, visites de terrain, témoignages) et communiquer sur les formations existantes.
- Sensibiliser les acteurs du conseil en région (publics et privés) à la détection et à la gestion des dépérissements à l'échelle de l'exploitation, avec la création d'un agrément « Conseiller dépérissement » (agrément par l'IFV). L'objectif est de pouvoir ainsi toucher les viticulteurs les moins curieux qui ne chercheraient pas spontanément à se sensibiliser ou se former.

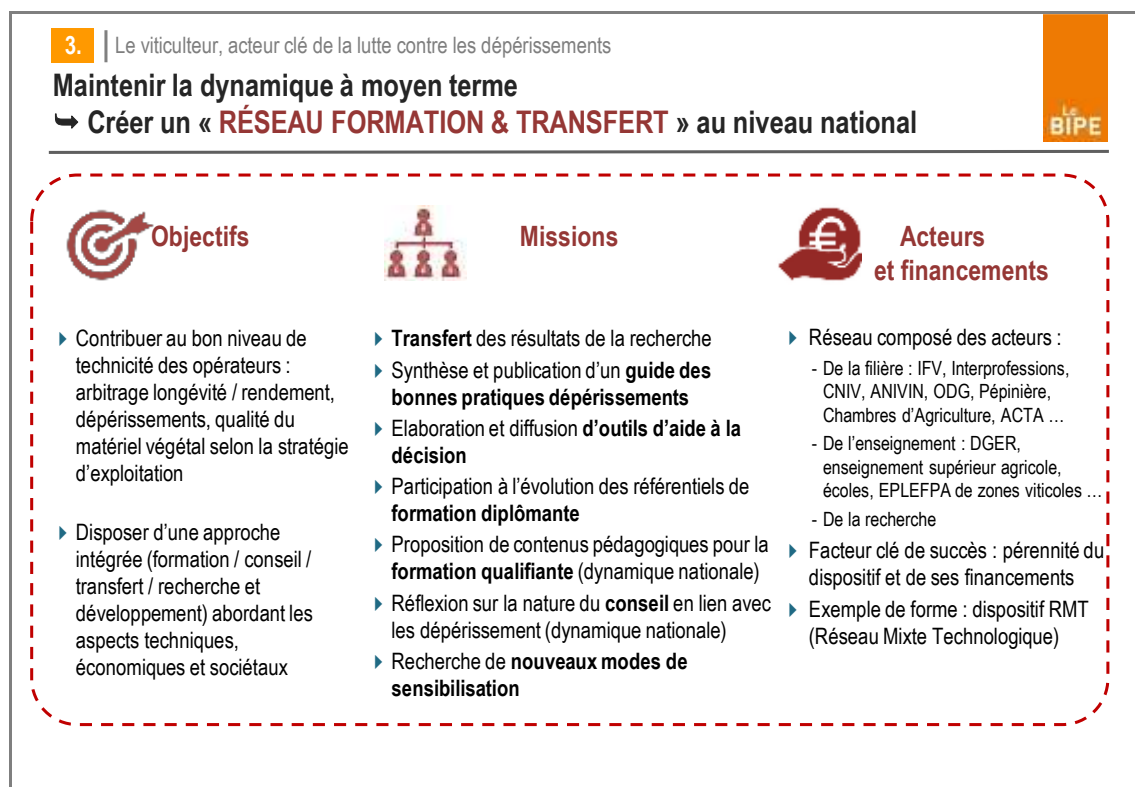
c. Vers un dispositif pérenne favorisant la capitalisation et le transfert des connaissances

Sur le long terme, deux enjeux se posent.

Il importe premièrement de contribuer au maintien d'un bon niveau de technicité des opérateurs en matière de stratégie rendement/longévité, comme de lutte contre les dépérissements. Pour ce faire, il serait utile de travailler à la mise à disposition d'un *guide des bonnes pratiques dépérissements*, comme à l'élaboration et à la diffusion d'*outils d'aide à la décision*. Plus largement, il est nécessaire de réfléchir aux moyens de *sensibilisation du plus grand nombre*.

Il serait également pertinent de s'assurer de l'intégration des connaissances et de la mise en cohérence des expertises et des parcours (des formations initiales, aux conseillers viticoles agissant sur le terrain). La filière pour ce faire, doit avoir davantage le souci du transfert des résultats de la recherche à tous et s'impliquer dans la mise à jour des référentiels de formation, tout en soutenant l'exigence technique attendue des conseillers viticoles en matière agronomique (au-delà des compétences en œnologie).

Ces enjeux sont complexes à piloter par nature et du fait de la multiplicité des acteurs concernés. Aussi est-il préconisé de mettre en place un cadre d'animation de ces travaux, en cherchant le concours des institutions publiques. Tel est l'objectif dévolu à un « réseau national formation & transfert ». Le Plan national propose de préparer dès 2016, la création d'un tel réseau afin de disposer d'un dispositif fonctionnel à partir de 2017.



1.3. L'approvisionnement en matériel végétal : le troisième pilier du Plan

Les dépérissements aiguissent les enjeux en matière d'approvisionnement en matériel végétal. Qualitativement, ils orientent les besoins vers des cépages adaptés au contexte épidémiologique ou à certains effets présents ou à venir du changement climatique et rappellent à tous l'importance de raisonner ses investissements en la matière, avec l'aide de techniciens spécialistes. Quantitativement, les dépérissements augmentent la demande de plants du fait des besoins d'arrachage ou de complantation.

Dans un contexte de pénurie d'offre en matériel végétal, les enjeux en matière d'approvisionnement sont d'une acuité particulière. Trois chantiers ont été identifiés au titre du Plan national de lutte contre les dépérissements pour permettre un desserrement des contraintes pesant sur la filière en ce domaine :

- l'augmentation des surfaces et l'évolution du modèle de vignes-mères ;
- la relation entre filière viti-vinicole et pépinière viticole ;
- le cadre réglementaire et son adaptation potentielle afin de permettre davantage d'expérimentation.

a. L'augmentation des surfaces et l'évolution du modèle de vignes-mères

4.

L'approvisionnement en matériel végétal

Le BIPE

L'engagement de la filière pour l'approvisionnement en matériel végétal : vers un nouveau modèle de vignes mères

 Objectifs	 Modalités techniques	 Acteurs
▶ Développement de domaines viticoles dédiés isolés du reste du vignoble (critères sanitaires), indépendant des contraintes de production viticole ▶ Autonomie nationale en matériel végétal s'appuyant sur une responsabilisation/coordination entre Bassins ▶ Planification de la diffusion du matériel végétal, en particulier nouvellement inscrit au catalogue 	▶ Nécessité d'une production et de valorisation de raisins mûrs, nécessaire à la qualité des bois prélevés ▶ Financement collectif d'une activité potentiellement non rentable mais d'intérêt pour tous les acteurs de la filière ▶ Coexistence de différents modèles de vignes-mères en fonction des besoins locaux : ➢ Apparition de domaines viticoles dédiés : centralisation et économies d'échelle ➢ Accords et sous-traitances entre bassins	▶ Responsabilité des Conseils de Bassin pour définir : • les besoins du bassin (volume et identité du matériel végétal) • le modèle économique adapté dont financement collectif • le pilotage et la gestion collective de ces vignes mères, selon le contexte local (interPro, CA, ODG...) ▶ Représentation de la pépinière au sein des Conseils de Bassin ▶ Structure nationale de coordination des politiques de Bassin

Les surfaces de vignes-mères se sont très fortement réduites entre 2006 et 2010, avec un effet bénéfique en matière sanitaire. Cette évolution a cependant un effet quantitatif négatif : il y a depuis plusieurs années, pénurie d'offre de matériel végétal. Afin de répondre aux besoins des professionnels, la filière est appelée à s'engager pour augmenter les surfaces de vignes-mères. Mais si les surfaces se sont fortement réduites, c'est également en raison des contraintes de soutenabilité financière pour les différents acteurs, variables selon les territoires (interPro, chambre d'agriculture, ODG...).

L'augmentation de la surface des vignes-mères doit donc faire l'objet d'un volontarisme politique et être assorti d'une réflexion sur le modèle de vignes-mères pertinents. Plusieurs modèles pourront coexister à l'avenir en fonction des besoins et des organisations locales. La filière a souhaité être force de proposition dans le cadre du Plan national de lutte contre les dépérissements en proposant le développement de

domaines viticoles dédiés, isolés du reste du vignoble (pour limiter les risques sanitaires) et indépendants des contraintes de production viticole.

Le Plan de lutte contre les dépérissements réaffirme l'objectif de la filière de pouvoir disposer d'une autonomie nationale en matériel végétal afin de pouvoir maîtriser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Cet objectif ne pourra être tenu qu'en appelant à la responsabilisation des différents bassins viticoles, à la coopération et la coordination entre bassins et avec la pépinière viticole.

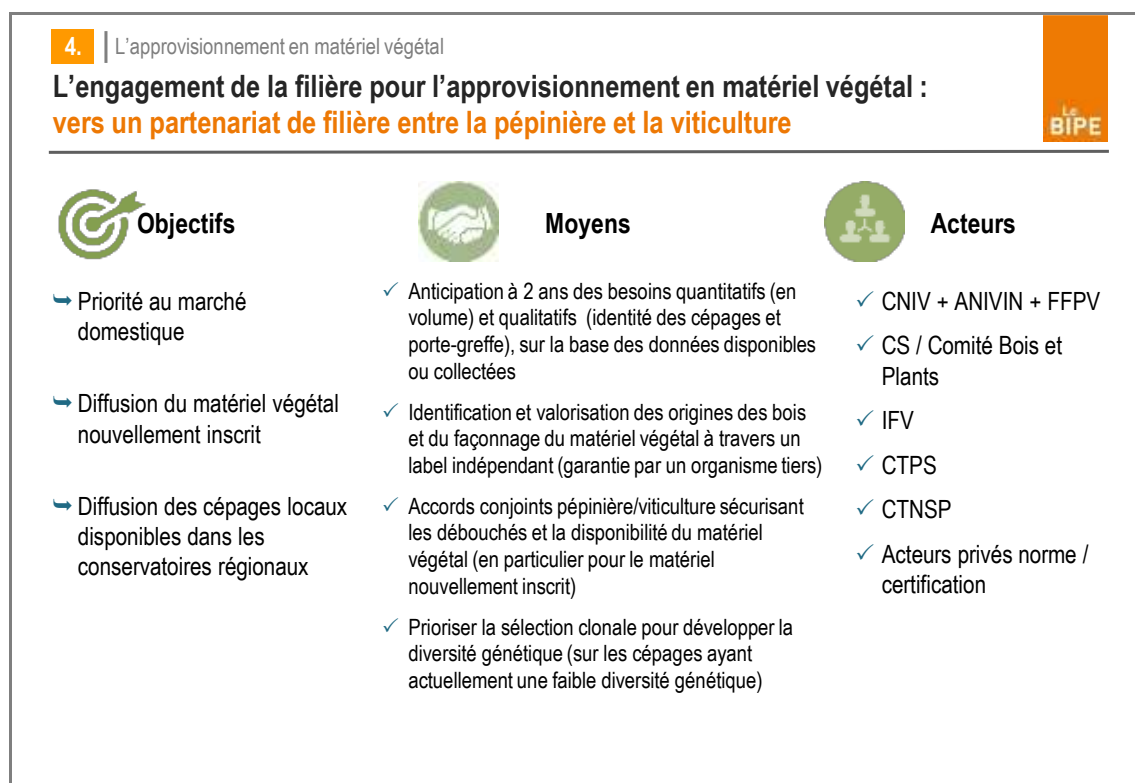
Pour ce faire, le Plan préconise que les Conseils de bassin acquièrent ou accentuent leur compétence en matière de gestion des vignes-mères. Cette compétence doit permettre la mobilisation des acteurs locaux pour l'implantation de surfaces suffisantes de vignes-mères assurant les approvisionnements locaux et nationaux en matériel végétal via la conclusion d'accords ou de contrats de sous-traitance entre bassins (une concertation entre l'ensemble des bassins viticoles sera également nécessaire). Pour une meilleure prise en compte des enjeux de multiplication du matériel végétal, les Conseils de bassin gagneront à intégrer des représentants de la pépinière.

Le Plan propose également que la filière se donne pour objectif de disposer d'une capacité de planification de la diffusion du matériel végétal, en particulier du matériel nouvellement inscrit au catalogue. La gestion collective des vignes mères devrait y contribuer.

Le projet de développement de domaines viticoles dédiés aux vignes-mères s'assortit de préconisations techniques de mise en œuvre :

- l'isolation du reste du vignoble afin de garantir une sécurité sanitaire ;
- la sélection de surfaces nouvellement plantées en vigne et/ou fruitiers afin d'éviter les risques de contamination par le sol ;
- l'exploitation dédiée à la production de bois et plants pour une gestion indépendante des contraintes de production viticole, tout en réaffirmant l'importance de la production et de la récolte de raisins mûrs pour permettre une bonne qualité de la production des bois et plants ; la valorisation du raisin produit contribuerait à l'équilibre financier des domaines ;
- le financement collectif et pérenne de l'implantation et de la gestion de ces surfaces de vignes-mère sachant leur potentielle non-profitabilité économique.

Les objectifs de volume, de qualité et de prix des bois et plants seraient déclinés selon les stratégies de production locales et délibérés au sein des Conseils de bassin.

b. Vers un partenariat de filière entre la pépinière et la viticulture

Le Plan national de lutte contre les dépérissements recommande d'établir un partenariat de filière avec la pépinière. Ce partenariat vise à la mise en place de mécanismes de solidarité entre pépinière et viticulture, garantie par des engagements et contreparties entre les signataires. A l'échelle nationale, ces échanges pourront intervenir au sein du Comité Bois et Plants du Conseil spécialisé de filière.

Le premier enjeu consiste à s'assurer de ce que le marché domestique français reste prioritaire dans l'accès à du matériel végétal, en qualité et quantité. Pour y parvenir, l'élaboration et le partage d'une vue anticipée des besoins en bois et plants à l'échelle nationale à deux ans est indispensable. Elle devra comporter non seulement les prévisions de volumes (quantité) mais aussi de qualité (par cépage et porte-greffe). Cette vue pourra être obtenue soit sur la base des données disponibles, soit par collecte de données auprès des différents acteurs.

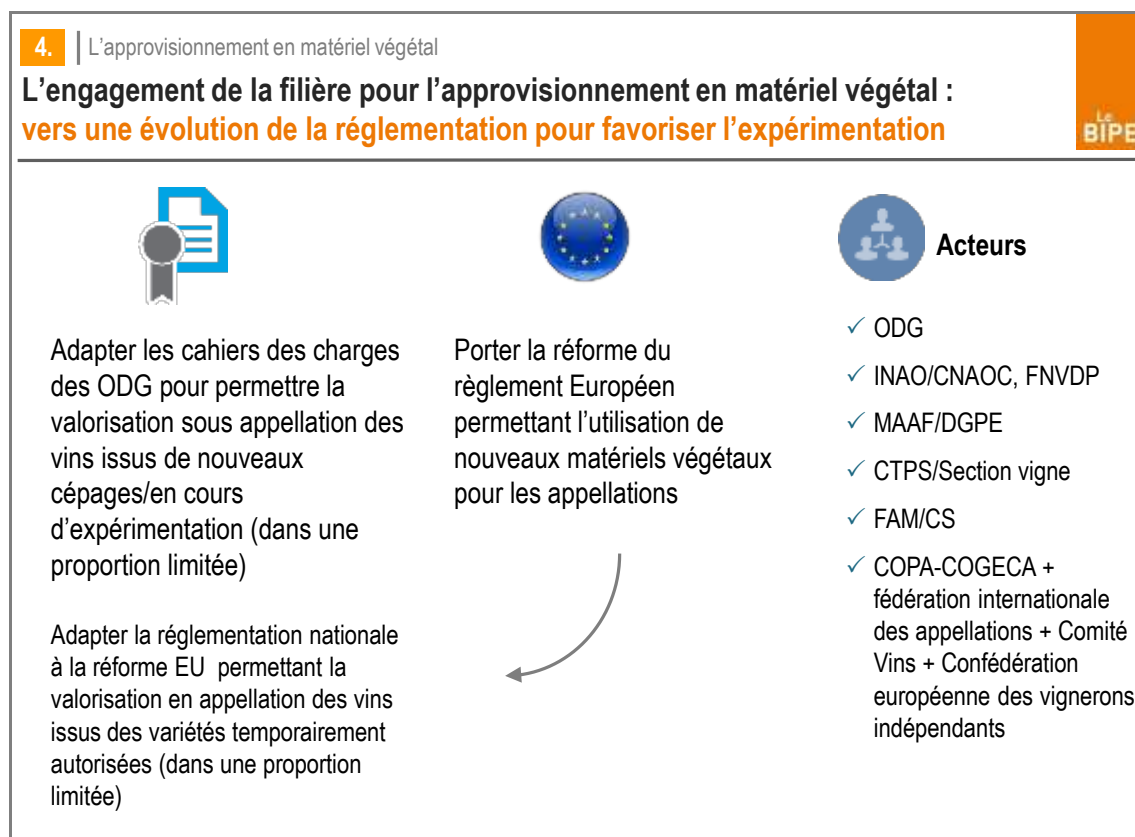
Sur la base de ces projections, pépinière et viticulture pourront s'engager sur des objectifs sécurisant les débouchés pour les uns et l'approvisionnement pour les autres.

Les freins à la diffusion du matériel nouvellement inscrit ou des cépages locaux (mis à disposition au sein des conservatoires régionaux) pourront être levés à l'occasion de ces accords. Il s'agit de deux objectifs importants pour répondre aux besoins des professionnels de diversification et d'adaptation du matériel végétal. Sur ce point, en réponse aux attentes de la profession pour une plus grande diversité génétique du matériel végétal, le Plan d'action national invite les acteurs de la sélection à s'engager pour prioriser la sélection clonale en tenant compte de cette attente, notamment pour les cépages présentant une faible diversité de clones.

Le Plan d'action national est également conscient de ce que la qualité sanitaire des bois et plants produits en France doit pouvoir être bien identifiée et valorisée sur le marché. Pour ce faire, le Plan recommande² d'expertiser la pertinence d'une création de label national traçant l'origine du porte-greffe, du greffon et du façonnage (avec garantie par un organisme de certification tiers).

² Pour éviter tout surcoût susceptible de peser sur la compétitivité de la filière française, une modification du cadre réglementaire pourrait être recherchée à l'échelon européen (inscription sur l'étiquette bleue existante) ou française (étiquette complémentaire).

c. Pour une évolution de la réglementation en faveur de l'expérimentation



Au-delà de l'inscription au catalogue de nouveaux cépages et de l'organisation de la chaîne d'approvisionnement pour la diffusion de ce nouveau matériel végétal, d'autres freins d'ordre réglementaire ou normatif doivent être levés afin de favoriser l'expérimentation en viticulture et de favoriser l'implantation de plants adaptés, dans leur sensibilité, aux risques biologiques et environnementaux actuels et futurs.

L'accélération de la diffusion de matériel nouvellement inscrit constitue un levier déterminant de la capacité à réagir aux différents facteurs susceptibles d'affecter la production d'aujourd'hui et de demain. Cette accélération doit être rendue possible tout en conservant l'équilibre nécessaire entre respect de la typicité des vins et innovation végétale.

Le Plan national de lutte contre les dépérissements souhaite limiter les risques pris par les professionnels expérimentant du matériel végétal nouvellement inscrit en autorisant une valorisation des produits issus de ces essais. La réduction du risque économique lié à l'expérimentation répond à une logique de mutualisation, les résultats de ces expérimentations étant partagés à l'ensemble des acteurs de la production.

Les contraintes sont de deux ordres :

- les cahiers des charges des ODG
- la réglementation européenne et sa déclinaison dans le droit national.

Les cahiers des charges laissent certaines latitudes pour l'expérimentation de nouveaux cépages. Toutes ces latitudes devront être exploitées au mieux.

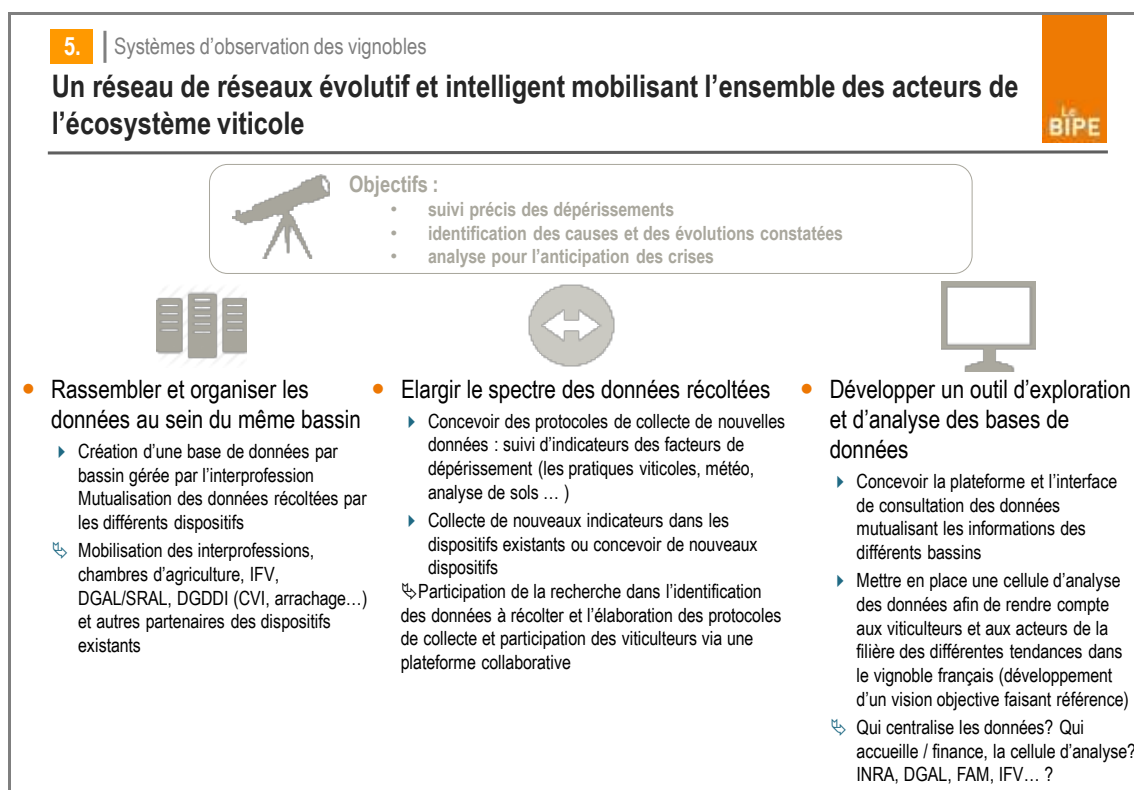
La filière devra également élaborer une position commune (éventuellement partagée avec ses partenaires européens) sur l'utilisation au sein des appellations, de nouveaux matériels végétaux et porter cette position au niveau européen pour obtenir une réforme de la réglementation.

1.4. Dispositifs d'appui : systèmes d'observation des vignobles & gestion collective des risques et des crises

Pour renforcer la capacité de la filière à anticiper les crises sanitaires et à identifier plus rapidement les facteurs aggravants / limitants ou les leviers d'action possibles, le Plan national préconise également la mise en place d'un réseau évolutif et intelligent d'observation des vignobles. Celui-ci pourrait être prolongé par une démarche coordonnée et active, de surveillance et de gestion collective des crises de dépérissement.

Dans l'attente de solutions et face à la complexité des arbitrages, il est important de chercher à améliorer la résilience des exploitations. En effet, les moyens de lutte ou de prophylaxie identifiés (le repos prolongé du sol notamment) ne sont pas sans conséquences économiques et peuvent, pour cette raison, ne pas être mis en œuvre. Le Plan national préconise qu'une réflexion soit menée, en fonction des spécificités locales, sur les dispositifs permettant un accompagnement des risques au plus près de l'exploitation.

a. Un réseau évolutif et intelligent d'observation des vignobles



L'absence de système d'observation du vignoble et de données statistiques diversifiées, accumulées au fil du temps, comme il en est dans d'autres filières, est un point faible. En effet, elle nuit à une bonne gestion des risques sur déclenchement de seuil issu de l'observation. Elle empêche également toute approche par analyse statistique des facteurs aggravants, des facteurs limitants ou des leviers d'action possibles contre telle ou telle pathologie, approche qui pourrait faire gagner du temps sur des protocoles de recherche agronomique. L'absence de système d'observation du vignoble ne permet pas d'évaluer de façon robuste l'impact de certains phénomènes (maladies, pratiques culturales, évolution climatique...) et limite le pilotage de la filière à l'échelle des bassins, comme son accompagnement à l'échelle nationale.

Se doter d'un système d'observation du vignoble et de recueil de données statistiques nombreuses serait pour toutes ces raisons, un atout. Le Plan de lutte contre les dépérissements préconise de relever cette ambition. L'objectif est de collecter des données statistiques assez nombreuses, de façon durable et répétée

dans le temps, sur la conduite de la vigne et la production viticole afin de fournir les données d'entrée utiles à l'évaluation des risques, à la compréhension des interactions et à la mise en place d'actions correctrices.

Le système d'observation des vignobles visé est un système d'information mobilisant des moyens humains, financiers et technologiques pour la collecte d'informations sur le vignoble français (en particulier les facteurs intervenant dans les dépérissements), leur structuration et leur analyse en vue de diffuser en retour des informations (brutes et traitées) utiles à l'exploitant, à la surveillance sanitaire et aux organismes de pilotage de la filière, notamment à l'échelle des appellations et bassins.

Dans une première étape, il s'agirait de créer une plateforme régionale de recueil centralisé des données actuellement collectées de façon éparse par les acteurs locaux, plateforme qui permettrait la consultation en retour des données analysées par les acteurs du bassin. Cette plateforme serait alimentée par les dispositifs existants (après sélection des informations jugées utiles) et hébergée/gérée par les interprofessions. L'observation nationale serait obtenue en formant un réseau de réseaux régionaux (en recherchant des moyens techniques de traitement de données hétérogènes).

Compte tenu des informations aujourd'hui collectées, il serait nécessaire d'élargir les données collectées afin de couvrir et monitorer, au-delà des causes directes de dépérissements (prévalence des maladies du bois, des maladies à phytoplasme, viroses...), l'ensemble des facteurs susceptibles d'intervenir dans tout problème sanitaire (facteurs biologiques, climatiques, pédologiques, sociotechniques et socio-économiques). Cet élargissement nécessiterait de concevoir de nouveaux protocoles de collecte (voire l'homogénéisation progressive des anciens), en relation étroite avec les chercheurs et analystes, afin de permettre un recueil le plus homogène possible des données entre les bassins pour faciliter *in fine* les traitements et comparaisons.

La collecte d'information pourrait s'appuyer soit sur des relais classiques (techniciens sur parcelles expérimentales, réseau de parcelles...), soit sur des moyens plus innovants (relevés et déclarations de viticulteurs sur smartphone, réseau de viticulteurs formés...). Au-delà du « réseau de réseaux » de capitalisation des données, un outil d'exploration et d'analyse des données collectées serait à mettre en place parallèlement. Ceci nécessitera une dotation en moyens techniques, financiers et humains. Les informations régionales consolidées et les indicateurs calculés seraient restitués sur une plateforme, avec interface dynamique de consultation.

b. Des dispositifs d'accompagnement des risques au plus près de l'exploitation

Juguler la baisse constatée depuis plusieurs années des rendements viticoles est tout sauf simple, encore ne faut-il pas se tromper de causes ou de facteurs aggravants. Pour permettre aux viticulteurs de raisonner leurs choix avec le recul qui s'impose, le Plan national préconise qu'un « Diagnostic stratégique Dépérissements » puisse être réalisé à l'échelle de l'exploitation. En s'intéressant aux aspects techniques et sanitaires, comme à la situation économique de l'exploitation, ce diagnostic permettra d'identifier ce qui relève des dépérissements proprement dit, de ce qui relève d'arbitrages aux conséquences négatives sur la productivité ou la longévité des ceps. L'identification des leviers d'action en sera facilitée.

Le déploiement de cet accompagnement nécessite de structurer un protocole de diagnostic adapté aux données tracées ou évaluables au sein des exploitations. Il interviendrait sur la base du volontariat, avec prise en charge financière (dispositifs ministériels ou interprofessions). Le recueil des données pourrait être délégué aux CER, aux RICA ou aux centres de gestion. Les données renseignées seraient transmises anonymisées aux services économiques des interprofessions ou des chambres d'agriculture pour analyse. Elles feraient l'objet d'un compte rendu avec préconisations pour l'exploitant et d'une agrégation par bassin pour disposer d'un état des lieux territorial des dépérissements.

L'étude comparative des diagnostics permettra de faire ressortir les principaux enjeux liés aux dépérissements et des recommandations pourront être formulées pour proposer des actions de levée de risque : conseils spécifiques, formations, service d'aide technique pour des étapes d'exposition aux risques de dépérissement (implantation de la vigne, taille...).

Certains de ces leviers, trop coûteux à l'échelle de l'exploitant, pourraient faire l'objet de mutualisation et d'une prise en charge par les collectifs professionnels au bénéfice de tous : il pourrait en être ainsi de la formation à la taille des saisonniers dans leur langue maternelle par exemple.

Pour lutter contre le sous-investissement lié à des cessations d'activité sans repreneurs, ou à l'éloignement de certains propriétaires, il apparaît important de développer des services d'appui opérationnel au sein des bassins : aide à l'installation ou à la reprise d'activité, médiateur entre propriétaire et bailleur...

5.

Vers une meilleure gestion collective des risques et des crises

BIPE

Un accompagnement des risques au plus près de l'exploitation

Accompagner les risques à l'échelle de l'exploitation : évaluer et mutualiser

- **Diagnostic stratégique « Dépérissement » de l'exploitation**
 - ▶ démarche volontaire avec **dispositif d'accompagnement ou de prise en charge**
 - ▶ Dimensions techniques et sanitaires : état de l'outil de production, itinéraires techniques, ressources humaines, organisation de la surveillance des vignes...
 - ▶ Situation économique de l'exploitation
- ➔ Données recueillies par les CER, RICA, centres de gestion... puis transmises anonymisées aux services économiques des Interprofessions ou CA pour analyse

Mutualisation des leviers non soutenables à l'échelle de l'exploitation :

Objectif : diminuer les risques de dépérissement en mutualisant des postes utiles

- Formateurs à la taille; conseillers techniques dépérissements, expert traitements...
- Service d'appui : conseil sur la stratégie de valorisation, aide à l'installation ou à la reprise d'activité en cas de cessation d'activité pour éviter les manques d'investissement

Augmenter la résilience économique des exploitations

- **Constitution de réserves de vin mobilisables en cas de faible production**

Objectif : Gérer la variabilité des productions dans le temps liée à des **aléas climatiques** en évitant une baisse trop conséquente des revenus / an

- ▶ Intégrer cette possibilité dans les cahiers des charges
- ▶ Proposer, diffuser

➔ Acteurs concernés: ODG, INAO, DGPE

Création de fonds de mutualisation à l'échelle d'un bassin (sur la base de risques identifiés)

Objectif : Accélérer le renouvellement du vignoble et permettre la soutenabilité financière des mises au repos

- ▶ Mutualise les risques de dépérissement par bassin
- ▶ Uniquement pour des **agressions biologiques**
- ▶ Peut se coupler aux **aides à la restructuration**

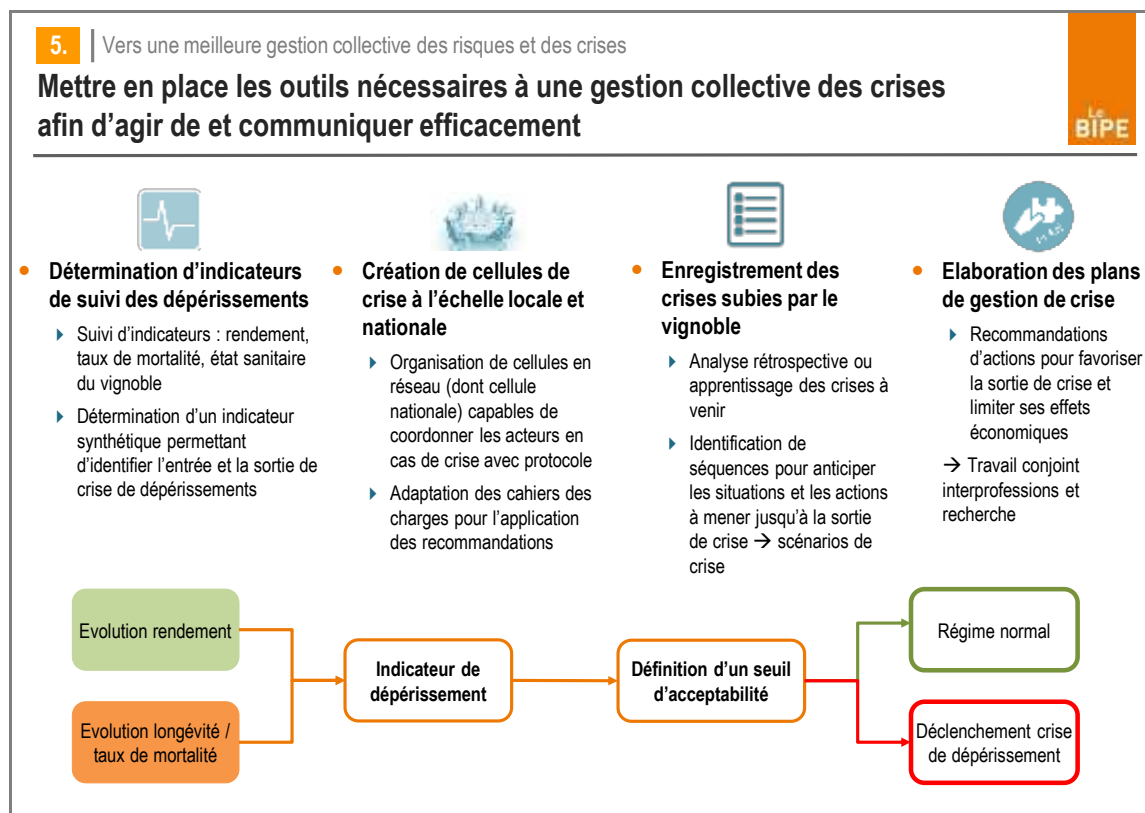
➔ Acteurs concernés: Interprofessions

Face à l'âpreté de la situation et à la complexité des arbitrages, il est important de chercher à améliorer la résilience des exploitations. En effet, les moyens de lutte ou de prophylaxie identifiés (le repos prolongé du sol notamment) ne sont pas sans conséquences économiques et peuvent, pour cette raison, ne pas être mis en œuvre. Le Plan national préconise qu'une réflexion soit menée, en fonction des spécificités locales, sur les dispositifs d'accompagnement qui pourraient permettre leur mise en œuvre ou de couvrir des risques qui ne sont pas assurables :

- Constitution de réserves de vin mobilisables en cas de chute de production (dans le cadre d'un aléa climatique). Ce dispositif permettrait de gérer les risques financiers liés à une trop forte variabilité de volumes produits ;
- Création de fonds de mutualisation financés par cotisation à l'échelle d'un bassin (pour des risques identifiés). Cet outil serait géré par les interprofessions et pourrait se coupler aux aides à la restructuration.

Ces mécanismes de solidarité à l'échelle du bassin viticole, de l'aire d'appellation, d'une coopérative... peuvent prendre des formes différentes selon le contexte local et pourraient être à intégrer aux cahiers des charges.

c. Une démarche globale de surveillance et de gestion collective des crises de dépérissement



Pour renforcer la capacité de la filière à anticiper les crises sanitaires et à identifier les actions pertinentes à mener, une démarche coordonnée et active de surveillance et de gestion collective des crises de dépérissement pourrait être mise en place. Ce dispositif serait facilité par la mise en place d'un dispositif d'observation des vignobles alors même que ce dernier trouverait dans le dispositif de gestion collective des crises, une finalité opérationnelle supplémentaire.

L'identification des situations de dépérissement n'est cependant pas chose aisée, compte tenu de la multiplicité des facteurs pouvant conduire à une baisse subie des rendements. Aussi, serait-il utile de disposer d'un indicateur synthétique de suivi dont l'analyse permettrait d'apprécier les situations. Celui-ci devrait tenir compte *a minima* de l'évolution du rendement ainsi que du taux de mortalité ou de longévité des ceps et reposer sur des données facilement disponibles.

L'analyse rétrospective ou comparative entre bassins pourrait permettre d'identifier des seuils au-delà desquels il est possible de parler d'état de crise versus de sortie de crise.

Proposition d'indicateur de dépérissement. Formule de calcul :

Indice de Dépérissement

$$= (1 - \Delta_{tendance} Rendements) \cdot \left(1 - \frac{Volume_{plants\ vendus}}{Surface_{arrachée} \cdot densité\ de\ plantation} \right) \cdot nb\ de\ manquants$$

Pour faciliter les décisions en cas de survenance d'une crise de dépérissement, le Plan national préconise d'expertiser l'intérêt de constituer un **réseau national de cellules de crise** à l'échelle idoine qui

rassemblerait les acteurs compétents dans la lutte (selon les actions à mener) afin de coordonner les actions à mettre en œuvre à l'échelle locale et nationale.

Pour mieux anticiper les conséquences de la crise et faciliter la prise de décision au sein des cellules de crise Dépérissements, il serait intéressant de tirer les enseignements d'analyses rétrospectives sur la durée des crises voire sur leur type (à partir des historiques de données repris au sein du dispositif d'observation du vignoble). Ces analyses sur données passées ou par approche logique pourront permettre d'élaborer des scénarios de crise et de se préparer au mieux aux réponses à donner.

Les recommandations pourront prendre la forme d'un plan de gestion de crise définissant selon les retours d'expérience des crises précédentes ou, en l'absence de précédent, par des travaux de recherche-action, la séquence des actions à mener et les objectifs à rechercher pour limiter l'impact de la crise sur la récolte, l'exploitation ou sa situation financière.

*
* *

Conclusion. De la formulation du Plan à l'engagement de la filière

Le Plan national de lutte contre les dépérissements du vignoble envisage de juguler les difficultés par une approche globale et pragmatique, construite autour de trois piliers – recherche & innovation, place centrale du viticulteur au cœur de la lutte, approvisionnement en matériel végétal – et de dispositifs d'appui visant à renforcer la résilience des exploitations et la capacité de la filière à anticiper les crises sanitaires.

Les propositions d'action appellent à mobiliser un large éventail de partenaires, présentés de façon synthétique dans le tableau de la page suivante. Les actions envisagées ont fait l'objet d'un séquençage par priorité logique, sans tenir compte des futurs moyens matériels et humains qui seront dévolus à la mise en œuvre du Plan national. Le calendrier d'ensemble des actions proposées (cf. *infra*) est une vue de cadrage indicative pour faciliter la planification et la phase de mise en œuvre.

Le présent Plan national de lutte contre les dépérissements traduit la forte mobilisation et la détermination de la filière viti-vinicole et de FranceAgriMer à agir. Il est le fruit d'un recul critique constructif sur les dépérissements, les arbitrages individuels et l'organisation collective de la filière viti-vinicole et de ses partenaires.

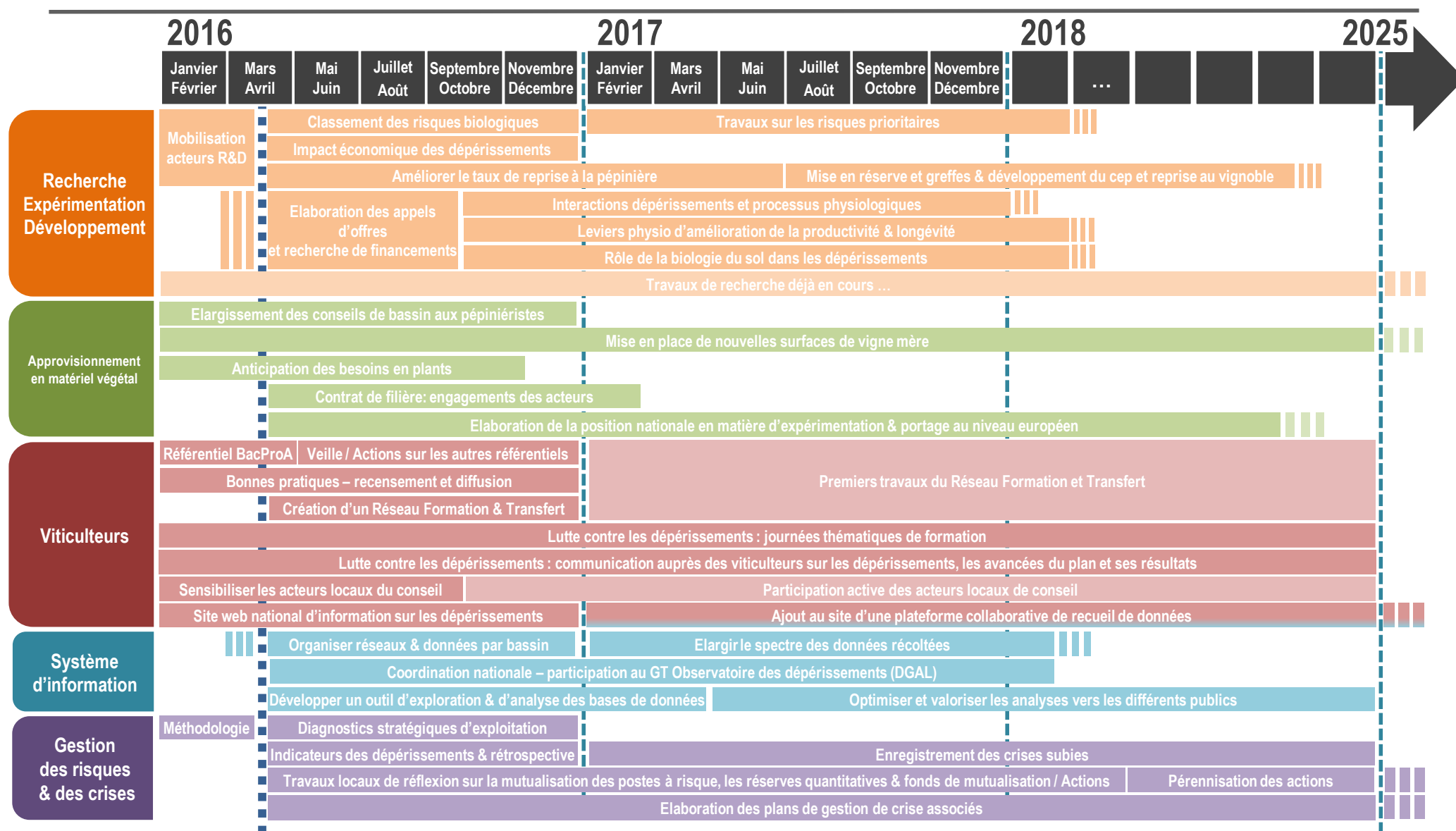
A l'ambition affirmée dans le Plan national doit désormais répondre l'engagement de la filière et la mobilisation des parties prenantes autour d'elle. C'est tout l'enjeu des semaines qui séparent la présentation du Plan en comité de pilotage, de la **journée nationale du 7 avril où il s'agira d'engager définitivement le Plan national**.

2. Mise en œuvre : partenaires potentiels et calendrier

- Partenaires potentiels du Plan national de lutte contre les dépérissements

Type d'acteurs	Pilier Recherche	Pilier Viticulteur	Pilier Matériel végétal	Système d'information	Gestion des crises et des risques
Acteurs de la recherche / expérimentation	IFV, INRA, Universités, privés	IFV	IFV	IFV, INRA, Universités, autres	IFV
Interprofessions / CNIV	X	X	X	X	X
ODG / CNAOC / INAO		X	X		X
Coopératives / Vignerons indépendants		X			
Administration centrale et déconcentrée / Conseils de bassin / FAM	X	MAAF	FAM/CS MAAF	FAM MAAF	MAAF
FFPV / Acteurs de la sélection	X		CTPS / CTNSP / IFV		
Acteur privé normes/certifications			X		
Chambres d'agriculture / Acteurs du développement	X	X	X	X	X
Groupements de défense contre les organismes nuisibles		X		X	X
Instances et partenaires européens	X		X		

- Calendrier du plan de lutte contre les dépérissements





Marie-Laetitia des ROBERT

Associé, responsable de la mission

Marie-laetitia.desrobert@bipe.fr

0033 1 70 37 22 79 / 06 75 14 95 23

www.bipe.com